

Document d'Informations Clés

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

NOM DU PRODUIT

SWEN EXCLUSIVE INFRASTRUCTURES 2 (le **Fonds**)
PARTS A 1

Le Fonds n'est pas soumis à l'agrément de l'AMF (Autorité des marchés financiers) et peut donc adopter des règles de gestion, spécifiques dérogatoires aux fonds agréés.

NOM DE L'INITIATEUR DU PRIIP

SWEN Capital Partners, société anonyme à conseil d'administration au capital social de 16 143 920,00 euros, dont le siège social est situé 22 rue Vernier 75017 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 803812593, agréée en France par l'Autorité des marchés financiers en tant que société de gestion AIFM sous le numéro GP-14000047 (la **Société de Gestion**).

CODE ISIN PARTS A1

FR001400J572

SITE WEB DE L'INITIATEUR DU PRIIP

<https://www.swen-cp.fr/>

CONTACT

Ecrivez à contact@swen-cp.fr. Appelez le +33 (0)1 56 68 54 80 pour de plus amples informations.

AUTORITE COMPETENTE :

L'Autorité des marchés financiers (**AMF**) est chargée du contrôle de SWEN Capital Partners en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce produit est autorisé à la commercialisation en France.

DEPOSITAIRE

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Date de publication du document d'information clé : 17 juillet 2023

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : SWEN EXCLUSIVE INFRASTRUCTURES 2 est un Fonds Professionnel Spécialisé (FPS) soumis au droit français et régi par les articles L. 214-154 et suivants du Code Monétaire et Financier (**CMF**).

Durée : La durée de vie du Fonds est de dix ans (10) ans à compter du dernier jour de souscription. Toutefois, afin d'assurer la liquidation des investissements effectués, cette durée de vie pourra être prorogée pour une durée de trois (3) périodes successives d'un (1) an chacune. Compte tenu de la durée du Fonds et de l'absence de liquidité des Actifs du Fonds, aucun rachat de Parts du Fonds à l'initiative des Investisseurs n'est autorisé. Par exception, la Société de Gestion pourra autoriser les Porteurs de Parts A à formuler une demande de rachat de leurs Parts A avant l'expiration de la Période de Blocage, dès lors qu'ils sont justifiés par l'un des événements exceptionnels suivants (i) d'invalidité du Porteur de Parts A, ou de son conjoint soumis à une imposition commune correspondant au classement dans la deuxième ou troisième catégorie prévue à l'article L. 341-4 du Code de la Sécurité Sociale ou (ii) de décès du Porteur de Parts A, ou de son conjoint soumis à une imposition commune. Ce produit pourrait donc ne pas convenir aux investisseurs qui souhaiteraient désinvestir avant la fin de vie du Fonds.

Objectifs : L'objectif du Fonds consiste à investir (directement ou indirectement) dans des entités, sociétés ou actifs dont l'objet est de financer, acheter, construire, exploiter, maintenir, gérer, rénover ou développer des projets d'infrastructures dans les secteurs énergie & environnement, transport, télécommunications et social. Le Fonds financera ainsi directement ou indirectement des infrastructures, Greenfield et Brownfield, principalement dans la Zone Géographique. Au travers de ses investissements le Fonds cherchera à réaliser une performance soutenable combinant croissance du capital à long terme et génération de rendement courant. Le Fonds a pour objet principal d'investir, directement ou indirectement, dans des titres de capital ou donnant accès au capital de sociétés dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un Marché français ou étranger ou sur un marché organisé non réglementé d'instruments financiers d'un État qui n'est pas partie à l'accord sur l'EEE. Le Fonds fera des investissements (chacun, un **Investissement**) soit directement en investissant dans des Sociétés du Portefeuille, soit indirectement en investissant dans des Fonds du Portefeuille. La stratégie d'investissement telle que décrite dans le prospectus du Fonds (le **Prospectus**) a pour objectif de promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales, tel que décrit à l'article 8 du Règlement Disclosure.

Affectation des revenus : Au cas où le Fonds générerait un montant distribuable, la Société de Gestion pourra décider de le capitaliser ou de le distribuer, en tout ou partie, conformément à l'article 13 du Prospectus.

Investisseurs de détail visés : Ce Fonds est à destination d'une clientèle avertie, répondant aux conditions décrites aux articles L.214-160 et L.214-144 du CMF, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle du Fonds. En outre, les investisseurs doivent être conscients qu'ils peuvent perdre le montant total de leur investissement.

Conformément à la réglementation américaine le Fonds n'est pas destiné à des « U.S. Person ».

En souscrivant ou en acquérant des parts du Fonds, tout souscripteur ou acquéreur est exposé à certains risques, tels qu'exposés à l'Annexe 2 du Prospectus. En particulier, les investisseurs doivent être conscients qu'ils peuvent perdre le montant total de leur investissement.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risques



1	2	3	4	5	6	7
Risque faible			Risque élevé			

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la durée de vie du Fonds jusqu'à la clôture de sa liquidation.

Vous ne pourrez peut-être pas sortir du produit avant l'échéance.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez donc perdre tout ou partie de votre investissement.

Risques importants non pris dans l'indicateur : Risque de liquidité : Aucun mécanisme contractuel n'a été mis en place afin d'assurer la liquidité des parts du Fonds. Bien que les parts du Fonds fassent l'objet d'une valeur liquidative établie trimestriellement par la Société de Gestion, il n'existe aucune assurance qu'un marché secondaire se développe et que les investisseurs puissent vendre leurs parts du Fonds avant la fin de la durée de vie du Fonds.

Risque de perte en capital : Le Fonds n'offre aucune garantie de protection en capital. Le souscripteur potentiel est averti que son capital n'est pas garanti et peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement. Aucune garantie ne peut être donnée sur la rentabilité future des investissements.

Scénarios de performance

Investissement de 100.000 €		10 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios		
	Scenario de tensions	
	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	126 765€
	Rendement annuel moyen	2.40%
Scenario défavorable		
	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	179 085€
	Rendement annuel moyen	6.00%
Scenario intermédiaire		
	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	238 917€
	Rendement annuel moyen	9.10%
Scenario favorable		
	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	588 902€
	Rendement annuel moyen	19.40%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 100.000€.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures basée sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. L'évolution future du marché est incertaine et ne peut être prédite avec précision, les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer. Il n'est pas possible de sortir de ce produit.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur ou teneur de comptes. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si SWEN Capital Partners n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

SWEN Capital Partners est une société de gestion de portefeuille agréée et supervisée par l'AMF. SWEN Capital Partners doit se conformer aux règles d'organisation et d'exploitation, notamment au regard des exigences réglementaires en matière de fonds propres.

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de la Société de Gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds. En cas de défaillance, un dispositif d'indemnisation légal prévu à l'article L. 322-5 du CMF a pour objet d'indemniser les investisseurs en cas d'indisponibilité des instruments financiers ou des dépôts d'espèces détenus en violation de l'article L. 533-21 du CMF.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros)

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement.

Nous avons supposé :

- que le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 100 000 EUR sont investis

Investissement de 100.000 €

Si vous sortez après 10 ans (période de détention recommandée)

Coûts totaux

64 544€

Incidence sur le rendement (réduction du rendement par an)

2.64 %

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Coûts d'entrée	0%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement.
	Coûts de sortie	0%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction	0.1%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit (taux estimé moyen annualisé sur la durée de vie éventuellement prorogée du Fonds).
	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.82%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements et le Fonds
Coûts variables prélevés dans certaines circonstances	Commission liée aux résultats	0%	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence.
	Commission d'intéressement (<i>carried interest</i>)	0.98%	La commission d'intéressement correspond au <i>carried interest</i> pouvant être perçu par les porteurs de parts B dans les conditions prévues à l'article 13 du Prospectus. Il est rappelé que ces droits ne constituent pas une commission mais un droit financier attaché à un investissement.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention minimale recommandée : 10 ans

Le FPS SWEN EXCLUSIVE INFRASTRUCTURES 2 est un fonds fermé dont la durée de vie est de dix (10) ans à compter du dernier jour de souscription, prorogable d'une durée de trois (3) périodes successives d'un (1) an chacune. Pendant la durée du Fonds, et après la dissolution du Fonds, un investisseur ne pourra pas, de sa propre initiative, demander le rachat de ses parts par le Fonds, sauf dans les cas prévus à l'article 12.1 du Prospectus.

Il est par ailleurs précisé qu'aucune cession de Parts du Fonds ne sera valable si elle ne respecte pas les conditions visées à l'article 11 du Prospectus du Fonds.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez adresser votre réclamation par courrier avec accusé-réception à l'adresse suivante : SWEN Capital Partners – Service Réclamations – 20-22 rue Vernier – 75017 PARIS. Dans l'hypothèse où la réponse apportée ne vous donnerait pas satisfaction, vous pouvez également contacter le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers par formulaire électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org), ou par courrier : Le Médiateur – Autorité des marchés financiers – 17, place de la bourse -75082 PARIS CEDEX 02

Autres informations pertinentes

Les caractéristiques du Fonds sont décrites dans le Prospectus qui vous sera remis avant la souscription. Le Prospectus, le dernier rapport annuel, le dernier rapport semestriel, et les publications d'informations en matière de durabilité sont mis à disposition gratuitement.